



CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2023

PROCES-VERBAL



BAGNOLET
CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la Séance du 13 avril 2023
(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril 2023 à 19 h 04, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le vendredi 07 avril 2023.**

Présents :

Tony DI MARTINO, Edouard DENOUEL, Emilie TRIGO, Vassindou CISSE, Gyöngyi BIRO, Cédric PAPE, Yasmina SADOUD, Chawqui HADDAD, Edith FELIX, Merle-Anne JORGE, Grégoire DE LAGASNERIE, Anne GERVAL (à partir du point 07), Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA, Jean-Claude OLIVA, Valérie BILLE, Anne DE RUGY, Frédéric GABIN, Ndeye Marieme DIOP, Cécile TRBIC (du point 04 au point 06), Hamid CHAIR, Mahamadou SYLLA (jusqu'au point 06), Manon CHRETIEN, Ihsen OUNISSI, Zohra KEHLI, Mona BELLIL, Jules RAGUENEAU, Sébastien STAELENS, Pierre VIONNET, Laurent JAMET, Solenne LE BOURHIS

Absent(s) excusé(s), ont donné procuration :

Elhame CHAIR a donné pouvoir à CHAIR Hamid, Brahim AKROUR a donné pouvoir à DI MARTINO Tony, Yalana DINO a donné pouvoir à TRIGO Emilie, Abdelkrim KARMAOUI a donné pouvoir à DE RUGY Anne, Cécile TRBIC a donné pouvoir à BELLIL Mona, Mahamadou SYLLA a donné pouvoir à Daouda KEITA, Mohammed DJENNANE a donné pouvoir à LE BOURHIS Solenne, Claire LAURENCE a donné pouvoir à VIONNET Pierre

Absent(s) :

Tony DI MARTINO (point 04), Olivier TARAVELLA, Brahim AKROUR (point 04), Anne GERVAL (jusqu'au point 06), Jean-Claude OLIVA (point 07 chapitre 65), Gyöngyi BIRO (point 07 chapitre 65), Yasmina SADOUD (point 07 chapitre 65), Edith FELIX (point 07 chapitre 65), Valérie BILLE (point 07 chapitre 65), Manon CHRETIEN (point 07 chapitre 65), Angéline DESBORDES-SILLY

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Zohra KEHLI** a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DEL230413 01 Approbation du procès-verbal du 16 mars 2023

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Pierre VIONNET : Juste une petite rectification sur la délibération 9 relative au tableau des effectifs où notre groupe s'est comme d'habitude abstenu. Traditionnellement, nous nous abstenons.

Tony DI MARTINO : Je ne crois pas M. Vionnet. Votre groupe a voté pour le tableau des effectifs.

Pierre VIONNET : J'ai vérifié.

Tony DI MARTINO : Vérifiez. Je vous assure que votre groupe a voté pour l'approbation du tableau des effectifs, après on prend en compte votre remarque et on vérifiera la vidéo.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2023.

DEL230413 02 Adhésion au SIFUREP de la commune du Chesnay-Rocquencourt

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la commune du Chesnay-Rocquencourt au SIFUREP au titre de la compétence « Services extérieur des pompes funèbres ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

DEL230413 03 Compte de gestion du budget 2022

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

Article unique : d'adopter le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville dont les résultats s'établissent selon le tableau figurant en annexe.

DEL230413 04 Compte Administratif du budget 2022

Conformément à l'article L.2121-14, le Conseil municipal a élu un conseiller municipal pour diriger le vote du Compte administratif. Il s'agit de M. Edouard DENOUEL, 3^{ème} Maire-Adjoint.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle du Conseil municipal.

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Edouard DENOUEL : Chers collègues, comme le prévoit la loi, il me revient donc la charge de vous présenter en quelques mots rapides le compte administratif du budget 2022.

Pour mémoire, chacun ici le sait, le compte administratif est établi en fin d'exercice et retrace les mouvements effectifs des dépenses et recettes de notre collectivité.

Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport et des annexes qui l'accompagnaient, la clôture d'exercice fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement en 2022 d'un montant de 7,6 M° €, soit un résultat total excédentaire cumulé de 10,7 M° €. En investissement, le résultat 2022 présente un déficit de 1,6 M° € et le résultat cumulé de la section est donc déficitaire à hauteur d'environ 5 M° €.

Le solde de gestion de la Ville est donc positif à hauteur de 5,8 M° €.

Quelques éléments sur la section de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2022 à 89 M° € soit une hausse de près de 12 % par rapport à l'année passée. La revalorisation des taux de fiscalité sur les propriétés bâties vient ici générer une hausse des recettes liées aux impôts et taxes pour un montant de 6,6 M° € : 36,7 M° € en 2021 et 43,3 M° € en 2022.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent quant à elles à 81,5 M° €. Les dépenses de personnel qui représentent près de 44 M° € sont en baisse de 1 % malgré les augmentations du point d'indice des fonctionnaires, la revalorisation du SMIC et des carrières des catégories B et C intervenues en cours d'année.

Quelques mots également sur la section d'investissement.

Les recettes d'investissements s'établissent à 14 M° € et comprennent notamment près de 700 000 € de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, 220 000 € de taxe d'aménagement et près de 3 M° € de subventions d'investissement. Les premières subventions de l'ANRU pour la reconstruction de l'école Pêche d'Or sont tombées et ont été sacralisées pour le paiement effectif de la société mandatée dans le cadre de ces travaux. L'emprunt, vous l'avez constaté, a, quant à lui, été levé de manière moins importante que l'autorisation d'emprunt le permettait. Ce sont ainsi 7 M° € qui ont été levés en 2022.

Les dépenses d'investissement pour 2022 s'arrêtent quant à elles à 14,2 M° €. Merci de votre attention. Le débat est ouvert.

Pierre VIONNET : Je vais être relativement bref parce qu'un certain nombre de sujets qu'on peut évoquer on les retrouvera à l'occasion du débat sur le budget. La hausse des recettes qu'on constate c'est effectivement et c'est d'ailleurs écrit dans le contrat administratif c'est la hausse des recettes fiscales à la fois par les décisions qu'a pris la mairie et par les revalorisations de base de 7% etc, etc... Côté recettes par contre je constate que par exemple les produits de cession sont à un montant très faible d'une soixantaine de milliers d'euros. Il est vrai qu'on a eu l'occasion pendant l'année 2022 de débattre ici de la cession du terrain dit « Pif » à un prix extrêmement faible par rapport à sa valeur réelle. C'est un sujet qu'on retrouvera d'ailleurs dans le budget puisqu'on voit que le prix de cession est très faible. On a

au budget un montant de dépollution très conséquent à la charge de la ville donc voilà ce qu'on peut dire côté recettes. Côté dépenses si on regarde ce que sont normalement et quand on lit les écrits les grandes priorités. Les écoles tout d'abord on constate que les montants de dépenses sont assez faibles. Sur les autres écoles de la ville les projets centre-ville il n'y a rien. En ce qui concerne Langevin si mes souvenirs sont bons il y avait 35000 euros budgétés 2022 donc ce qui correspondait qu'à des études. Il n'y en a pas la moitié d'utilisée au compte administratif donc on voit bien qu'on est qu'on est sur des montants qui ne sont même pas des études consistantes permettant de passer à l'acte. Il y a effectivement Pêche d'or ou d'ailleurs on a une subvention ANRU à 1 million 800 000 et quelques qui excèdent le montant des dépenses. Si j'ai bien lu les tableaux sont à 1 million 299 et qui correspondent pour l'instant à des études et puis à la lamentable destruction de ce site auquel on a assisté. Donc voilà sur les écoles pas d'avancées significatives malgré les engagements pris. Sur les questions écologiques, j'ose à peine en parler car nous avons des montants très faibles au budget 2022 et il y en a que 7 000 de dépensés donc des montants qui sont assez insignifiants. En matière d'entretien des bâtiments, moins de la moitié qui est utilisé en matière de formations. On voit bien un CA où il y a beaucoup de postes très peu engagés par rapport à ce qui a été affiché au budget et qui apparaît plus comme un document d'affichage qu'un document réel.

Hamid CHAIR : Suite à nos échanges avec le DGS et je le remercie de m'avoir apporté quelques éléments de réponse. Malheureusement on m'apporte des éléments plus descriptifs que justificatifs. On ne va pas s'attarder sur ça parce que je n'ai pas tous les éléments pour pouvoir me décider donc je vais donc m'abstenir pour ce CA.

Pierre VIONNET : Je note que j'ai fait des remarques qui n'étaient pas des questions mais qui n'ont quand même pas appelé ni réponses ni précisions de votre part.

Edouard DENOUEL : On va en débattre pendant le BP. J'imagine que tout ça se suit. On est sur des opérations nous engageant non seulement sur 22 mais sur 23 et les années suivantes. Je pense par exemple à la question des écoles, on est d'accord ?

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

Article 1 : d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022.

Article 2 : de constater la stricte concordance entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 établi par le comptable des finances publiques.

Article 3 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Article 4 : d'affecter les résultats 2022 au budget primitif 2023, ainsi que les restes à réaliser.

DEL230413 05 Affectation des résultats 2022

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

Article 1 : de décider d'affecter les résultats comme suit :

En Fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs	4 281 261.04 euros
Au titre de l'exercice arrêté	7 626 393.86 euros
Soit un résultat à affecter en fonctionnement	10 718 044.95 euros

En Investissement

Au titre des exercices antérieurs	- 3 332 376.56 euros
Au titre de l'exercice arrêté	- 1 858 514.83 euros
Soit un résultat à affecter en Investissement	- 4 917 891.39 euros

Restes à réaliser

En dépenses : 4 483 404.66 euros
En recettes : 5 236 386.42 euros

Soit un résultat à affecter en investissement et fonctionnement comme suit :

001 Affectation excédent Investissement (Dépenses d'investissement) : - 4 917 891.39€
002 Affectation excédent Fonctionnement (Recette de fonctionnement) : 6 553 135.32€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (Recette d'investissement) : 4 164 909.63€

Article 2 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement. En dépenses 4 483 404,66 euros, en recettes 5 236 386,42 euros.

Article 3 : de dire que les résultats seront intégralement repris lors du vote du budget primitif 2023.

DEL230413 06 Fixation des taux des trois taxes applicables en 2023

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Pierre VIONNET : Vous venez de dire que vous n'augmenteriez pas les impôts mais je pense qu'après l'augmentation que vous avez pratiqué l'an dernier qui vous a valu quelques articles de presse sur des records nationaux on atteint un taux à Bagnolet déjà très élevé. On est aujourd'hui dans les villes avec les taux les plus élevés de France. Je ne peux que redire ce que j'ai dit à ce moment-là que malheureusement on sait que cette augmentation de la fiscalité sert essentiellement qu'à boucher les trous du fonctionnement et j'ai constaté dans la lettre de démission de votre premier adjoint en charge des finances qu'il disait finalement la même chose en écrivant que les marges de manœuvre dégagées par la hausse de la fiscalité ont été absorbées par le fonctionnement et que nonobstant cela là je reprends son mot « que les moyens d'action de la municipalité sont sclérosés ». Je ne fais que le relire

Tony DI MARTINO : Je vous invite à vous rapprocher des exécutifs des villes d'Est Ensemble et vous vous amuserez à faire un petit comparatif des hausses de la fiscalité l'an dernier et de cette année et vous verrez que les autres communes d'Est Ensemble sont confrontées exactement aux mêmes difficultés que nous. Effectivement et malheureusement la hausse de la fiscalité a été absorbée largement par l'augmentation des fluides mais ça c'est un sujet qui visiblement semble vous avoir échappé. Vérifiez auprès des collègues d'Est Ensemble vous verrez qu'on est tous confrontés à la même situation.

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE**

Article 1 : de décider de fixer les taux d'imposition applicables en 2023 sur le territoire de la commune de Bagnolet comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,77%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,74%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants : 26,12% auquel il faut appliquer la majoration de 60% votée par la délibération n°330 du 2 février 2017.

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DEL230413 07 Budget primitif 2023

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Chers collègues, le temps est venu de vous présenter le Budget Primitif 2023 de notre collectivité et d'en débattre. Le 16 mars dernier, nous échangeons sur le rapport d'orientation budgétaire qui est le préalable incontournable permettant de construire le budget de notre ville. Ce budget, nous l'avons voulu offensif et volontariste. Offensif pour protéger les Bagnoletaises et les Bagnoletais qui en ont le plus besoin, celles et ceux d'entre nous qui sont le plus confrontés à la précarité, et volontariste pour moderniser notre administration. Avant de rentrer dans le vif du sujet ...

Quelques mots à nouveau sur le contexte dans lequel s'inscrit ce budget. En effet, contrairement à ce que certains ou certaines ici voudraient nous faire croire, Bagnolet n'est toujours pas une République autonome, qui battrait monnaie et sur laquelle il pleuvrait de l'argent comme cela avait pu être suggéré au début de ce mandat par une éminente membre de l'opposition qui est désormais élue à Drancy. Ce contexte il est clair et connu de chacune et chacun mais il me semble toujours utile de le rappeler :

- *D'abord, une inflation record. Avec un taux de près de 6 %, il faut remonter à juillet 1985 pour constater des taux comparables.*

Cette hausse des prix généralisée s'explique bien entendu ... le contexte international n'y est pas pour rien. Mais il n'en demeure pas moins qu'elle nous touche de plein fouet. Ce sont d'abord nos concitoyens qui sont le plus en situation de fragilité économique qui subissent de plein fouet cette inflation délirante. À la précarité des plus vulnérables d'entre eux s'ajoutent pour un nombre toujours plus important des situations de grande détresse. Un chiffre fait froid dans le dos : une récente étude de l'IFOP montre que plus de 4 Français sur 10, parmi la population la plus précaire, affirment avoir supprimé un repas pour rentrer dans leur budget. 4 Français sur 10 ... Cette augmentation des prix pèse bien entendu aussi sur les budgets de nos collectivités. Alors que nos recettes ne croissent pas ou peu, il nous faut assumer une augmentation de 6 % des prix ... Cette augmentation des prix est générale mais un secteur particulier affecte nos concitoyens et nos collectivités. Il s'agit bien entendu des

coûts de l'énergie. Je vous l'indiquais lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il me semble cependant nécessaire de le redire tant ces chiffres me semblent révélateurs de ce à quoi nous sommes confrontés :

- En 2021, les dépenses énergétiques chauffage et électricité représentaient 1,6 M° €.
- En 2022, elles doubleraient presque et atteignaient 3 M° €.
- En 2023, il nous faut inscrire 3,8 M° €. Soit 800 000 € de plus par rapport à l'année passée, déduction faite de l'amortisseur électricité mis en place en soutien aux collectivités.

Entre 2021 et 2023, nous passons de 1,6 M° € à 3,8 M° € soit une augmentation de 137 %.

137 % mes chers collègues qui devront être pris en charge par les Bagnoletaises et les Bagnoletais dans le cadre du budget communal. Des augmentations, il y en a eu d'autres, certaines d'ailleurs nous les appelions de nos vœux depuis de trop longues années. En effet, le point d'indice des fonctionnaires a enfin été dégelé et ainsi revalorisé de quelques très modestes pourcents, le SMIC a lui aussi été revalorisé, tout comme les points d'indices des carrières des agents de catégorie C puis B de nos collectivités. Je sais ici que sur ces bancs nous sommes toutes et tous d'accord pour saluer l'engagement sans faille des fonctionnaires qui font vivre les services publics au service des Bagnoletaises et des Bagnoletais. Je sais qu'ici, nous sommes de gauche, ou, du moins, certains le prétendent ... nous ne pouvons que nous réjouir de ces revalorisations. Nous ne pouvons que nous réjouir que les traitements les plus faibles des agentes et agents publics de nos institutions soient revus à la hausse. Entendons-nous bien, être de gauche ne signifie pas moins bien gérer que d'autres ou mal gérer. Être de gauche consiste à mettre en œuvre des politiques de gauche. Par soucis de pédagogie pour celles et ceux qui nous regardent, il s'agit donc bien de décisions de l'Etat qui procède à la réévaluation des salaires des agents publics, y compris de celles et ceux d'entre eux dépendant des collectivités territoriales sans que celles-ci ne soient accompagnées pour prendre en charge ces augmentations de charge. À Bagnolet, pour 2023, ce sont 2 millions d'euros supplémentaires qui pèseront sur le budget de la Ville. Je m'en tiendrais là pour le contexte. En effet, Bagnolet n'est pas une République autonome, c'est certain. Cependant, c'est bien la Ville de Bagnolet, son Conseil Municipal, qui posent les principes de sa construction budgétaire. Voici d'abord 3 grands principes que je souhaite rappeler :

- D'abord, ça va de soi, mais ça va mieux en le disant : totale sincérité dans la construction budgétaire. Sincérité à tel point que les recettes qui figurent dans la maquette budgétaire sur laquelle vous aurez à vous prononcer ne sont que celles pour lesquelles la Ville a reçu un acte opposable.

Sincérité à tel point par exemple que nous avons été informés officieusement il y a quelques jours à peine que les subventions pour lesquelles la préfecture avait été sollicitée seront octroyées. Bien entendu, elles ne figurent pas encore à ce projet primitif. Une décision modificative viendra les entériner dès qu'ils seront officiellement notifiés. Ensuite, l'engagement pris sera tenu. La fiscalité locale a été augmentée l'année dernière, elle ne le sera plus. Le niveau de la taxe foncière est donc maintenu dans le cadre de ce budget primitif. Ce budget se base sur un strict statu quo concernant les taux communaux de la fiscalité locale. Il en sera de même jusqu'en 2026. Je mesure combien la précédente augmentation a pu peser sur les finances des classes dites « moyennes » de Bagnolet. Avec ce budget et le maintien des taux communaux, nous les protégerons d'une nouvelle augmentation de la fiscalité locale.

- *Troisième principe : maintien du service public local.*

En cette période de crise sociale, économique et démocratique, la désormais célèbre citation « les services publics, c'est le patrimoine de ceux qui n'ont rien » : cette phrase prend aujourd'hui tout son sens. Parce que nous sommes de gauche, nous ne renoncerons pas à proposer des services publics locaux de qualité aux Bagnoletaises et des Bagnoletais. Parce que nous sommes de gauche, nous ne nous résignerons pas à rabougir les services publics de notre collectivité sur l'hôtel de prétendues économies de gestions. Qui en payerait le plus les pots cassés ? Encore, toujours ... les plus précaires et les plus vulnérables. Je ne m'y résoudrais pas. Après ces 3 grands principes, je souhaite aussi évoquer 2 des grands axes structurants de notre budget :

- *Premièrement : limiter le recours à l'emprunt.*

Parce que nous savons que la dette contractée aujourd'hui sera payée par celles et ceux qui viendront aux responsabilités après nous, il est de notre responsabilité d'en limiter l'usage autant que possible. L'autorisation d'emprunt est ici limitée à 10 millions d'euros. Comme pour les budgets des années passées, une décision modificative viendra là aussi l'abaisser. L'emprunt finalement contracté sera inférieur. Quelques mots cependant. Celles et ceux qui prétendent connaître la formule magique pour désendetter Bagnolet peuvent-ils nous éclairer? Moi je n'ai pas de certitude autre que celle que la Ville de Bagnolet aurait une dette moins importante et son classement serait plus glorieux dans les listes des villes les plus endettées de France si nous n'avions pas cet Hôtel-de-Ville délirant. Le signataire de son permis de construire sera probablement d'accord avec moi. Il nous faut maîtriser l'endettement, c'est certain. Mais, parce que, là aussi, nous sommes de gauche, nous ne le ferons pas au détriment des travaux dans les écoles par exemple. Ou, autre exemple, des opérations de renouvellement urbain, longuement promises par mes prédécesseurs et leurs équipes et que j'ai eu l'honneur de mener à son terme pour le PRU et que je lance pour le NPNRU.

Devrions nous renoncer à ces projets ? Je n'ai entendu personne ici nous le proposer. Il faut donc l'assumer.

- *Deuxième axe : nous moderniser.*

Je l'ai dit lors du dernier Conseil Municipal. La feuille de route confiée à l'équipe de Direction Générale que j'ai constituée est claire : moderniser les fonctionnements de notre administration. Bagnolet mérite d'avoir à la tête de son administration communale des cadres qui agissent d'abord pour les Bagnoletaises et les Bagnoletais. Les petits débats de géopolitique locale ne doivent pas nous servir de prétexte pour nous complaire dans un maintien de fonctionnements administratifs parfois archaïques et souvent dénués de sens.

L'équipe est là, la mission est claire et les résultats doivent être au rendez-vous. Quelques mots enfin, mes chers collègues, pour rentrer dans le cœur de nos politiques publiques. Je voudrais revenir sur quelques-unes de nos missions, de ce pour quoi chacune et chacun ici s'engage pour notre ville. Il ne s'agira que d'exemples tant il est impossible de rentrer dans le détail de l'action publique. J'espère néanmoins que nos débats permettront d'approfondir les thèmes dont vous souhaiteriez vous emparer.

- *La solidarité d'abord : malgré le contexte sans précédent que j'ai évoqué, nous maintiendrons la subvention des près d'1,4 M° € à notre Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les 1,6 M° € de subventions aux associations de notre territoire. Il s'agit là de sommes importantes qui viennent directement financer des structures qui constituent de véritables amortisseurs sociaux et citoyens face aux crises que nous rencontrons aujourd'hui.*

Le tissu associatif de notre territoire, que nous soutenons largement, est aussi source de fierté et de rayonnement. Les théâtres privés de Bagnolet, que la Ville fait le choix d'accompagner largement, sont un exemple concret de l'éclectisme et de l'ouverture culturelle que ce soutien rend possible. C'est un choix politique, je l'assume. À ces crises sociales, économiques et démocratiques s'ajoute une crise climatique qui s'annonce depuis de longues années mais que nos politiques publiques ont parfois tardé à prendre en compte.

C'est le sens de notre action, comme lorsque nous investissons plusieurs centaines de milliers d'euros dans notre service communal de restauration municipale pour consolider une cuisine centrale au plus proche des Bagnoletaises et des Bagnoletais avec une alternative végétarienne quotidienne et une proportion de produits issus de l'agriculture biologique ou de circuits courts supérieurs aux obligations qui nous sont faites.

C'est le cas aussi lorsque nous nous investissons près d'un demi-million d'euros pour piétonniser la rue Raoul – Berton. Les travaux sont en cours, vous l'avez vu. D'ici l'été, vous pourrez constater le résultat de ces travaux qui ont été reconnus comme exemplaire dans la gestion faite des eaux de pluie par exemple.

C'est le cas également lorsque nous investissons près de 300 000 € dans une nouvelle débitumisation de cours d'école : remettre au cœur du quartier des Malassis, au groupe scolaire Henri Wallon des espaces débitumés remettant la nature en son cœur. C'est le cas enfin - ce n'est pas un enfin conclusif tant d'autres projets pourraient être cités ici. C'est donc le cas enfin lorsque nous investissons près de 300 000 € pour réaménager nos parcs et squares et végétaliser nos espaces publics dont 250 000 seront dédiés au réaménagement du square Varlin après que nous ayons mené à bien les travaux là aussi tant attendus sur le square Jules Ferry. Ces projets sont possibles parce que nous poursuivons le développement de notre territoire. Un développement certes maîtrisé, mais un développement quand même : un développement à échelle humaine, un développement concerté avec la population, et un développement qui permet à la ville de continuer à évoluer dans l'intérêt des Bagnoletaises et des Bagnoletais. C'est par exemple le sens de notre action engagée et volontariste autour de la requalification de l'avenue Gallieni.

Chers collègues, je sais avoir été long. Peut-être trop. Mais il me semble que le budget de notre Ville mérite qu'on s'y attarde. Merci de votre attention.

Pierre VIONNET : Au moment de débiter le débat relatif à ce budget qui est le quatrième de cette mandature et qui si je me trompe doit être le dixième budget que vous présentez depuis votre élection comme Maire, j'ai une impression un peu étrange d'un côté tout est comme les autres années c'est à dire que vous nous prétendez des propos globalisants et rassurants sans penser que tout va bien et que tout est géré. Mais quand on regarde les choses on voit qu'effectivement le trou de la dette se creuse et que pour autant on en parlait il y a quelques minutes dans le compte administratif mais on va le révoquer dans le budget les investissements ne sont quand même pas à la hauteur des enjeux. On augmente les impôts plutôt pour boucher les trous de fonctionnement. On s'appuie sur cette augmentation des impôts sans que cela n'engendre d'amélioration du service public et puis vous prenez rituellement des engagements. On les retrouve dans le texte : d'amélioration de l'organisation pour mieux répondre à tout ça et quand on regarde année après année c'est à quelques mots près les mêmes textes qu'on lit chaque année. D'ailleurs si je peux me permettre de citer de nouveau votre premier adjoint démissionnaire, il écrit « je connais ces mesures pour les avoir répétées à chaque débat » je constate que rien n'a été concrètement mis en œuvre. L'élément un peu d'étrangeté c'est que même s'il y a beaucoup d'éléments de permanence il y a quand même un changement majeur c'est que votre premier adjoint a démissionné, qu'il était depuis 10 ans à vos côtés en charge des finances, qu'il présidait le groupe socialiste de la majorité municipale. Je sais bien qu'au conseil précédent cela a été banalisé mais ce n'est pas si banal

qu'un premier adjoint démissionne à mi-mandat et surtout qu'il n'a pas une lettre de démission d'une ligne où il dirait qu'il démissionne pour raisons personnelles. Il a fait une lettre de démission de plusieurs pages très nourries et qui est quelque part quand même une dénonciation de la politique financière menée, parlant de votre total désintérêt pour les propositions financières faites. Je profite de cette occasion pour dire qu'on a eu des désaccords politiques importants avec Olivier Taravella puisqu'effectivement depuis 10 ans il vous accompagne dans une politique financière que je considère très négative et dans une gestion de la ville que je considère très préoccupante. N'ayant pas été au précédent conseil j'ai pas pu le faire saluer...

La demande de report n'était en rien liée à mes à mes impératifs personnels, elle avait d'ailleurs fait l'objet d'une discussion au sein du groupe et elle était justement motivée parce que j'étais en train de dire que nous étions censés, que je sois là ou pas là, débattre d'un document d'orientation budgétaire. Les documents qui nous avaient été transmis indiquaient comme rapporteur Monsieur Taravella et qu'il était plus ou moins troublant qu'il ait démissionné et surtout qu'il ait exprimé par écrit ce qu'il a écrit. Effectivement d'où le fait que je vous ai écrit. J'imagine que vous avez sans doute besoin d'un peu de temps pour retravailler ce document d'orientation budgétaire.

Mais du coup je finis ce que je comptais dire à son propos que nous avons eu des désaccords politiques mais que nous avons toujours eu des rapports humains respectueux parce que c'est un républicain et que ça je tenais à le dire publiquement et que ce n'est pas le cas de tout le monde puisqu'il y a malheureusement des gens dans cette salle qui préfèrent pratiquer la haine.

Tony DI MARTINO : Des accusations gratuites Monsieur VIONNET.

Pierre VIONNET : Vous avez revendiqué la totale sincérité du budget que vous nous présentez. Quand je lis aussi que votre premier adjoint écrit que vous renvoyez à des optimisations auxquelles plus personne ne croit et que vous avez une projection déraisonnable des recettes qui compromettent l'équilibre réel du budget. C'est dit en termes polis mais ça ressemble à de l'insincérité.

Tony DI MARTINO : Les mesures d'économies dont vous parlez c'est quoi ? C'est l'externalisation c'est à dire la privatisation du service d'entretien ménager de la ville ? Vous savez en 2014 on a ré-internalisé l'entretien de l'hôtel de ville. On a mené une expérience avec l'externalisation du dispositif stop tag. On a été obligé de ré-internaliser parce que c'était mauvais. On a eu une rencontre il y a quelques jours avec Grégoire De Lagasnerie, la direction générale au centre de santé et on a pu mesurer à quel point l'entretien ménager confié à une entreprise privée était insuffisant. Donc en fait si les mesures de rationalisation, comme on les appelle de manière diplomatique, consistent à externaliser des services, la réponse est non. Je ne peux pas être plus clair après oui il faut améliorer le fonctionnement, il faut optimiser, il faut réinterroger chaque renouvellement de contrat, il faut réinterroger les remplacements, il faut réinterroger les départs en retraite mais c'est me semble-t-il ce que l'on fait au moins depuis le début de ce mandat et en fait c'est ce que vous nous reprochez à chaque fois lorsqu'on examine le tableau des effectifs. Lorsque vous vous abstenez c'est à dire que lors de vos abstentions précédentes sur le tableau des effectifs, vous nous expliquez que les postes sont vacants, qu'il y a des postes gelés. Vous nous reprochez des choses et vous nous demandez de faire le contraire et vous nous demandez de faire la même chose et vous nous demandez de faire le contraire. A un moment donné il faut être précis et il faut optimiser le fonctionnement de cette administration parce que ce sera une source d'économie. Bien entendu qu'il faut le faire. Est-ce que cela passe par la privatisation de certains services ? La réponse est non. Est-ce que nous devons vendre Yzeure et Oléron ? La réponse est non. Est-ce que l'on doit optimiser le fonctionnement des centres ? Oui. Est-ce qu'on doit les vendre ?

Non. Ce sont des débats qui traversent la vie de cette collectivité depuis de longues années. Depuis 2008 et j'ai vérifié mes archives, il y a un article dans Le Parisien où mon prédécesseur expliquait qu'il y avait trop de « gras » à la mairie de Bagnolet. Vous vous en souvenez ? Cela avait soulevé un certain nombre de critiques à l'époque de nos collègues. Cela avait soulevé un mouvement social et cela avait soulevé un certain nombre de critiques parce que déjà en 2008 les dépenses de fonctionnement de la ville étaient trop importantes. Déjà en 2008, il était évoqué le fait de vendre Yzeure et Oléron. Les élus de la majorité se sont mobilisés. Ce sont des débats de la vie de cette collectivité depuis de longues années. Effectivement c'est plus simple de vendre Yzeure et Oléron. Croyez-moi c'est beaucoup plus simple

Pierre VIONNET : Vous constaterez quand même que vous m'avez interrompu et que vous venez de prendre la parole assez longuement sans que je me permette de vous interrompre.

Tony DI MARTINO : Tout à l'heure vous m'avez interrompu je vous ai laissé parler.

Pierre VIONNET : Je trouve quand même très culotté, pardonnez-moi l'expression, que vous donniez sur ce sujet de la défense du service public des leçons de cohérence. Parce que primo, les éléments que vous évoquez là...

Tony DI MARTINO : Ne parlez pas de service public...

Pierre VIONNET : Pourquoi je ne dois pas vous parler de service public ? Depuis toujours à titre personnel je travaille dans la sphère publique. Yzeure et Oléron moi je veux bien qu'on amuse la galerie avec des sujets qui n'ont aucune incidence financière quoi qu'on fasse. A titre personnel, je pense que l'histoire des centres de vacances est une histoire extrêmement importante pour les habitants de cette ville et que beaucoup de Bagnoletaises et de Bagnoletais sont très attachés aux souvenirs de vacances. Je pense que ce n'est pas une très bonne idée de les vendre mais même si une telle décision était prise, à ma connaissance l'un est dans une zone totalement inconstructible donc cela ne ramènerait pas beaucoup d'argent et l'autre dans l'état où il est je pense qu'un acheteur demanderait à être payé pour l'acheter. Je veux bien qu'on amuse la galerie avec des choses qui ne rapporteraient rien financièrement mais je veux pas rouvrir des débats qu'on a déjà eu tous les deux. Vous avez vendu des fonciers à des promoteurs immobiliers sur la Serap et sur l'avenue Gambetta. Le parking a bien été vendu et les prix étaient inférieurs à ceux auxquels votre prédécesseur les vendait.

Tony DI MARTINO : On a densifié deux projets avenue Gambetta de 30 % donc forcément c'est moins cher. Vous devriez le savoir vous êtes un professionnel de l'immobilier. On y a intégré des logements sociaux donc on est passé d'opérations exclusivement d'accession à des opérations moins denses avec des logements sociaux.

Pierre VIONNET : Arrêtez de m'interrompre !

Tony DI MARTINO : Vérifiez vos fiches.

Pierre VIONNET : Je peux reprendre un exemple plus récent dont on a parlé l'an dernier c'est le terrain Pif que vous avez littéralement offert.

Tony DI MARTINO : Effectivement, nous vendons le terrain Pif pour y faire de l'activité. Si vous voulez moi j'ai le souvenir du projet sur la Noue où ça densifiait. Vous vous souvenez de ce conseil municipal qui a terminé en bagarre générale, lorsque les habitants de la rue Jean Lolive étaient venus manifester. Vous souvenez-vous de tout ça. On a donc pris l'engagement en 2014 de ne pas densifier le quartier de La Noue et on le tient. Donc effectivement ça

rapporte moins lorsqu'on vend un terrain. Effectivement lorsqu'on vend un terrain pour y construire 28 maisons d'artisans ce n'est pas la même chose que si on décide d'y construire 300 logements. Je vous le concède mais on a pris un engagement vis-à-vis des habitants en 2014 on le tient, voilà. Est-ce que je dois vous rappeler des projets à une certaine époque où il y avait des immeubles de 200 mètres de haut à la Noue. Je vous rappelle que c'est la période du fameux projet de téléphérique entre Gallieni et la Noue où on densifiait. Donc oui on a fait le choix de ne pas densifier donc on vend moins cher.

Pierre VIONNET : Entre moins cher et totalement bradé... Ce terrain même avec une densité mesurée il vaut 15 à 20 millions d'euros. C'est le prix d'un gros groupe scolaire. Vous le vendez un million et des poussières à vos amis de SEQUANO.

Tony DI MARTINO : Vous savez que SEQUANO est l'ami de beaucoup de gens. On tient à l'engagement qui a été pris par mon prédécesseur de reconstituer 60 logements dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logement.

Pierre VIONNET : Du coup vous revendiquez l'inexistence de marge de manœuvre je pense que celle-ci mérite un débat plus sérieux que Yzeure et Oléron.

Tony DI MARTINO : Mais en fait, le problème c'est qu'on voit bien toute votre ambiguïté. C'est à dire que lorsqu'on propose des projets de développement, il ne faut pas densifier et là vous nous reprochez l'inverse. C'est-à-dire justement on ne densifie pas parce qu'on a pris des engagements vis-à-vis des habitants. Vous savez ce que c'est des engagements vis-à-vis des habitants ? Taisez-vous Monsieur Staelens ne commentez pas, surtout pas vous. En fait le problème c'est qu'on a des gens qui viennent vous voir pour développer des projets immobiliers sur la ville et qui après vous font des grandes leçons de morale en conseil municipal. Vous êtes encore allé voir Cédric Pape il y a quelques mois pour un projet rue Sadi Carnot de la même manière qu'un de vos grands amis est allé voir Cédric Pape pour un projet sur la parcelle de notre...

Cédric PAPE : Si, je confirme.

Tony DI MARTINO : Vous mentez ! A l'époque vous arrêtiez la politique.

Pierre VIONNET : Jusqu'à présent j'avais la parole mais on a du mal à croire que j'ai la parole et de surcroît votre tactique qu'on a déjà vécu en conseil que quand on essaye de débattre vous faites tout pour distraire l'attention. Je pense qu'elle commence à être connue.

Cédric PAPE : Vous avez déjà beaucoup parlé.

Pierre VIONNET : J'en étais justement à vos défenses zélées du service public ce que vous avez fait au début. Alors d'abord là aussi en termes de cohérence moi je constate quand même que vous écrivez dans le budget page 6 la réduction de la masse salariale, il y a une bizarre discordance des discours. Je me souviens des débats sur le RIFSEEP. Vous écrivez la mise en œuvre du RIFSEEP permettra d'intégrer de manière plus substantielle dans la part variable de la rémunération des agents, je m'arrête là. Après nous avoir dit en conseil que vous ne vouliez pas l'appliquer et vous donniez des leçons de cohérence et puis surtout sur la défense des services publics. Qui a choisi de déléguer une crèche à La noue au privé. C'est vous ? Dans le bulletin de propagande municipal où on a une espèce d'histoire merveilleuse de vérité alternative sur une espèce de cuisine centrale de rêve où le mot de Sodexo n'est pas cité une seule fois dans une ville qui a quand même historiquement une cuisine centrale. C'est vous et personne d'autre qui a décidé de cette large délégation à Sodexo. Le principe d'une cuisine municipale et de se fournir de produits divers pour les cuisiner. Maintenant c'est Sodexo qui en fixe les menus et qui est en fait une très large délégation de la cuisine centrale.

Je veux bien que vous jouiez à la défense du service public mais vos actes ne vont pas vraiment dans ce sens-là.

Tony DI MARTINO : C'est très original !

Pierre VIONNET : Sinon sur les autres éléments je vais m'efforcer d'être un peu court. Mais sur la question oui effectivement comme le dit à juste titre mon voisin, les habitants voient aussi l'état du service public mais j'avais prévu d'y venir un peu plus loin. Sur les éléments strictement financiers de manière assez succincte parce qu'on en a déjà parlé souvent sur la question de la dette vous nous expliquez comme si c'était une mesure de prudence, de restriction que vous n'allez emprunter au maximum que 10 millions d'euros par an. Mais dans l'état de l'endettement de cette ville 10 millions d'euros par an même quand ils sont comme vous l'avez dit un peu réduit que dans le compte administratif c'était 7 mais 7 c'est déjà énorme et d'ailleurs on le voit dans tous les chiffres sur l'alourdissement de la charge de la dette. Vous avez quand même souvent parlé d'héritage moi j'ai refait un petit exercice arithmétique. Quelle est la dette héritée de votre prédécesseur ? Quelle est la dette qui a été contractée avant 2014 ? Elle se monte aujourd'hui pour ce qu'il en reste à 56 millions d'euros. Quel est le montant de la dette que vous avez contractée depuis votre élection en 2014 ? C'est 140 millions d'euros. 56 de dette héritée de votre prédécesseur 140 de contractés par vous. Redonnez-moi les chiffres précis si mes chiffres sont faux. Donc la dette aujourd'hui que vous avez contractée elle est très nettement supérieure à la dette dont vous avez hérité. On a toujours aussi un autofinancement structurellement faible mais cette autofinancement ne vient que de l'augmentation des impôts et il est largement consommé par la charge de la dette mais ça on a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Face à cette situation ce que je disais brièvement en introduction vous nous expliquez chaque année une énième réorganisation, des améliorations. Il ne s'agit pas de rationalisation mais simplement d'une amélioration du fonctionnement en matière de subvention vous nous annoncez chaque année qui a une nouvelle réorganisation qui va permettre de mieux aller chercher les financements et puis ensuite on trouve par écrit que certaines choses n'ont pas pu être faites parce que la directrice des finances n'était pas là. Vous avez derrière vous un certain nombre de gens que généralement on n'a même pas le temps de connaître.

Tony DI MARTINO : Si vous voulez on va faire ce que Madame Desbordes-Silly avait proposé au précédent conseil municipal qu'on salue ce soir. On va demander aux cadres qui sont derrière moi de se présenter ce sera un exercice de transparence pour tout le monde.

Pierre VIONNET : Malheureusement souvent le turnover est tel qu'on n'a même pas le temps de connaître les gens qui sont derrière vous.

Tony DI MARTINO : Le turnover fait partie du fonctionnement des collectivités locales et du rôle de la vie des fonctionnaires même si vous n'êtes pas fonctionnaire. Vous savez que c'est inhérent au fonctionnement des collectivités, le turn-over.

Laurent JAMET: Certains sont partis très vite quand même c'est ça que dit Monsieur VIONNET.

Tony DI MARTINO : J'ai connu un chef de cabinet à un BM de juin et n'était plus là au bureau municipal de septembre mais mon prédécesseur m'expliquait qu'il n'avait été jamais chef de cabinet. Monsieur Vionnet a tendance à vouloir réécrire l'histoire de temps en temps, il pense qu'on n'a pas de mémoire. On a suffisamment de mémoire même si on a des cheveux blancs.

Pierre VIONNET : Il a peut-être été chef de cabinet très brièvement mais moi je l'ai connu des années responsables des relations intercommunales et puis comme vous ne pouvez et comme vous pouvez jamais vous retenir de faire des allusions personnelles.

Tony DI MARTINO : La mobilité aujourd'hui c'est une des règles dans la fonction publique territoriale vous pouvez le nier mais c'est une réalité.

Pierre VIONNET : Notre débat là est quand même totalement surréaliste mais si vous voulez nier le turnover totalement anormal parce que ce qui est des mouvements dans la fonction publique il y en a mais les changements incessants auxquels on assiste et qui nous permettent de rien organiser de sérieux dans cette mairie, et dont d'ailleurs les agents communaux parlent beaucoup librement, à vous de dire que tout est normal et que tout va bien. En conclusion, on voit bien qu'on est toujours sur une spirale de hausse des impôts, un service public qui effectivement dégradé pour les habitants. Il suffit de voir la tenue de l'espace public je reviendrai pas sur la question de la cuisine et de Sodexo dont on a déjà parlé, des salariés en souffrance parce que quand même il n'y a pas de semaine sans que je croise ou que j'ai au téléphone un agent communal qui me dise dans quelle ambiance il travaille alors je sais que votre réponse traditionnelle est que vous ne retenez personne.

Tony DI MARTINO : Ce que vous ne comprenez pas c'est qu'à un moment donné lorsqu'on fait venir des cadres de haut niveau dans une collectivité pour aussi pouvoir les garder il faut que les cadres à côté produisent et aient le même niveau parce que lorsque les cadres que vous faites venir au bout de quelques mois sont découragés par rapport à ce que peut faire le voisin c'est là où il y a un petit sujet Monsieur VIONNET ce qui est bien c'est comment les deux trois personnes qui se sentent concernées ont pris votre téléphone pour vous appeler et croyez-moi que je suis plutôt satisfait.

Pierre VIONNET : Ce que vous êtes en train de dire c'est que l'instabilité totale de vos équipes de direction et d'un certain nombre d'agents communaux n'est pas de la vôtre.

Tony DI MARTINO : Je suis responsable, je suis maire j'assume. Si je fais le choix de garder des gens et de ne pas les virer c'est mon choix je préfère accompagner plutôt que virer. Mais vous proposez quoi en fait ? Arrivez à votre conclusion et moi je rebondirai sur votre conclusion parce que j'attends toujours votre proposition vos propositions pour désendetter la ville et pour améliorer nos marges de manœuvre je les attends toujours je ne les ai pas. Je n'ai toujours pas entendu votre avis sur s'il fallait ou pas faire le PRU 1, fallait-il ou pas s'engager dans le NPNRU. Je n'ai toujours pas entendu votre réponse. La réponse de vos collègues je la connais, la vôtre non.

Pierre VIONNET : Puisque vous aimez raconter ma vie vous n'êtes pas sans savoir que quand je suis arrivé dans les services de cette ville donc dans une position professionnelle une des premières choses dont je me suis occupé c'était justement de décoincer le protocole avec l'ANRU. Il se trouve que j'arrivais d'un poste où j'avais dirigé un des plus gros projets ANRU de France et la convention ANRU a été signée en 2009. Je pense que la signature de cette convention a été bien utile pour l'avenir et justement en matière d'investissement qui sont censés préparer l'avenir. Je constate parce que j'ai bien entendu votre discours habituel sur on investit les écoles, etc... Ce qui figure dans le budget c'est quand même des montants assez faibles. Pêche d'or qui est le montant le plus significatif c'est 500 et quelques mille euros ce n'est pas à l'échelle d'engagement de travaux mais on croit savoir pourquoi même si vous ne l'avez pas communiqué officiellement. Sur l'école du centre-ville, le montant qui figure ce n'est pas un montant de travaux, ni d'études c'est simplement l'acquisition foncière de plus de 600.000 euros auprès du promoteur. Sur Langevin on a je crois de mémoire oui c'est ça 100.000 euros donc ça finance à peine des études. Ce que je dis sur la question des écoles on le trouve mais je l'ai déjà évoqué dans le compte administratif c'est d'amplifier sur les

questions de transition écologique puisque les budgets que vous affichez sont quand même des budgets très faibles et quand on regarde en détail en matière de végétalisation c'est pour l'essentiel de la déminéralisation de cours d'école que j'approuve tout à fait. Il faut déminéraliser les cours d'écoles et ça je pense qu'on peut être tous être d'accord. Il faut aussi le faire bien le faire pour que ça favorise l'infiltration des eaux etc... Mais une politique de végétalisation d'une ville ne peut pas se limiter à la déminéralisation d'une ou deux cours d'école. La question de la plantation d'arbres dans l'espace public est quand même important. J'ai bien vu qu'il y a Est ensemble qui va donner quelques coups de main. Le réchauffement climatique à l'échelle de ce qu'apportent les arbres de la même façon en matière de piste cyclable vous n'en avez pas. Depuis que vous êtes maire il n'y a pas de piste cyclable dans cette ville. On a encore cette année un budget de 50 000 euros qui comme vous me l'avez d'ailleurs confirmé en commission n'est qu'un budget d'étude donc on continue à étudier un peu mais en attendant on ne réalise pas les choses.

Tony DI MARTINO : Comment on désendette la ville ?

Pierre VIONNET : Une des ressources quand même de cette ville c'est sa ressource foncière et effectivement vous m'expliquez que sur Pif c'est tout à fait normal de faire cadeau d'un terrain. Et puis toute la discussion qu'on a eue sur le fonctionnement de l'administration aujourd'hui je pense que justement dans cette instabilité permanente, les conditions d'une amélioration de l'efficacité et d'ailleurs d'un épanouissement des agents dans leur travail ne sont aujourd'hui par réunis.

Tony DI MARTINO : Donc pour diminuer la dette, il faut développer. Donc on aurait pu densifier à la Noue ce que vous voulez faire mon prédécesseur. Proposition à laquelle certains élus sont opposés et certains siègent à côté de vous. Je ne parle pas de vous Monsieur Staelens rassurez-vous. Donc vous proposez de densifier sur certains secteurs.

Pierre VIONNET : Je n'ai pas proposé.

Tony DI MARTINO : Vous venez de dire que pour diminuer la dette vous venez de dire mot pour mot la ville dispose de ressources foncières.

Pierre VIONNET : Tout à fait. On peut être en accord ou en désaccord avec ce que j'ai écrit mais j'ai fait des propositions.

Cédric PAPE : Bonsoir à tous, Monsieur le Maire Mesdames et Messieurs les élus mesdames et messieurs. Dans le cadre du budget du débat budgétaire 2023 et surtout à mi-mandat, il me paraît intéressant d'intervenir dans le cadre de ma délégation et d'apporter à tous des éléments financiers liés à l'urbanisme à l'aménagement de la ville. Vous pourrez constater à travers ma présentation que la majorité municipale fait preuve d'un engagement responsable social et écologique. Donc en premier point, je parlais du côté responsable celui-ci caractérisé depuis de nombreuses années par un moratoire bien connu par nous tous concernant les promoteurs privés sur les opérations d'envergure de plus de 10 logements. Ce moratoire n'est pas réglementaire puisqu'on me l'a souvent dit au sein du conseil municipal mais bel et bien politique. C'est bel et bien une position politique. Ce moratoire a parfaitement fonctionné jusqu'à maintenant. Je rappelle son but.

Je n'ai pas compris votre intervention Monsieur Vionnet parce que comme vous rigolez en même temps.

Laurent JAMET : Ce qu'il dit c'est qu'il est fictif car dans plusieurs endroits on voit des grues par exemple ce matin je passais rue Jeanne Hornet, vous avez annoncé depuis des mois et des

mois effectivement un moratoire. Là il y a une opération et je n'ai pas bien compté mais je crois que ça dépasse largement les 10 logements.

Cédric PAPE : D'accord. Vous critiquez le maire depuis tout à l'heure comme quoi il vous interrompt et vous faites des leçons de morale avec beaucoup d'arrogance et puis maintenant que j'ai la parole vous ne pouvez pas vous en empêcher. Je n'ai pas posé de questions-là, j'étais en train de dire que ce moratoire a parfaitement fonctionné. Donc je continue. Je rappelle son but : stopper net la visibilité des opérateurs immobiliers. Crédit Agricole Immobilier par exemple. Je pense que vous les connaissez bien Monsieur Vionnet. Sur le foncier de notre ville donc vous voyez...

Pierre VIONNET : Justement, il vaut mieux les connaître et négocier avec eux que les laisser faire n'importe quoi !

Cédric PAPE : Ecoutez je crois que les habitants du bois de Porcé pensent la même chose que vous.

Cédric PAPE : Je rappelle son but stopper net...

Pierre VIONNET : Par contre bon de toute façon là tant qu'il intervient je sors parce que des attaques personnelles j'ai l'habitude mais des mises en cause directe de mon exercice professionnel à des centaines de kilomètres d'ici je trouve ça hautement dégueulasse et je maîtrise les mots.

Tony DI MARTINO : Détendez-vous.

Pierre VIONNET : Surtout quand vous reprenez les positions de gens qui défendent du logement social.

Cédric PAPE : Défendent des arbres...

Emilie TRIGO : Si vous ne l'aviez pas coupé, il serait juste aller au bout de son intervention qui était écrite et à l'intérieur il n'y avait pas...

Laurent JAMET : On va faire comme Pierre Vionnet on va sortir et puis on vous laisse seuls je pense que tout le monde a le petit doigt sur la couture du pantalon. C'est formidable ! Donc nous, on va sortir puis on va revenir quand on aura décidé.

Cédric PAPE : C'est dans les journaux. Vous allez sur Internet, ce sont les gens qui défendent des arbres. Alors je rappelle son but stopper net l'habileté des opérateurs immobiliers sur le foncier de notre ville afin d'apporter une tranquillité de vie et surtout de nous laisser le temps de réhabiliter ou de construire des infrastructures publiques comme les écoles pour accueillir dignement tout nouvel habitant. On en parle je vous l'assure jusqu'au salon professionnel de l'immobilier où nous sommes le maire et moi souvent critiqués en notre absence. Certains s'y montrent et parlent beaucoup avec les promoteurs et n'ont pas le temps de venir en conseil. Ce moratoire a fonctionné depuis ma prise de responsabilités un seul promoteur a tenté de passer en force et a finalement renoncé j'en suis fier car cela protège les Bagnoletaises et les Bagnoletais. Monsieur le Maire a eu raison de le mettre en œuvre au précédent mandat et pendant ce précieux temps gagné nous pouvons concentrer nos efforts et nos investissements sur l'école Pêche d'or dans le quartier des Malassis. Je trouve qu'il est dommage que l'opposition, la minorité ait quitté la salle. Tout à l'heure on nous interrogeait sur l'investissement de l'école Pêche d'or, il s'agit quand même de 16 millions d'euros sur cette investissement puisqu'on nous demande de bien négocier. Je rappelle que la ville n'apporte que 4,9 millions d'euros. La région apporte 1 million 800 000 euros et l'ANNU 9,5 millions

d'euros. J'appelle ça bien négocié au nom des Bagnoletaises et les Bagnoletais. Aussi l'école Paul Langevin, la Capsulerie qui est programmée dans le PPI ou celle du futur centre-ville où effectivement nous allons acquérir cette année le fameux foncier dont parlait Monsieur Vionnet tout à l'heure. Je vous annonce que ce moratoire sera maintenu car nous avons encore besoin de temps pour sortir de terre ces établissements scolaires. Ces derniers sont programmés dans le PPI et étalés sur plusieurs années comme vous le savez. Cependant je porte à l'ensemble des élus, ceux qui sont présents bien évidemment, de la majorité comme de la minorité absente. La réflexion sur un dégel limité de ce moratoire afin de répondre à deux problématiques : l'immobilisme de la ville et la baisse de la taxe d'aménagement. Je vais être plus précis, nous sommes passés d'un PLU permissif au début des années 2010 à un PLUi contraint. Je vous propose de lever ce moratoire au cas par cas dans des secteurs à fort développement comme l'avenue Gallieni par exemple et toujours dans la plus grande transparence comme nous l'avons toujours fait. Tous les projets immobiliers devront être présentés en bureau municipal, aux riverains directs et en réunion publique. Bagnolet évoluera et s'inscrira dans son temps et portera des projets qualitatifs. Je rejoins maintenant le débat budgétaire puisque c'est le sujet. Il existe plusieurs types de recettes pour une commune : l'impôt, l'emprunt de façon mesurée, les dotations de l'État en baisse constante, les subventions en hausse mais aussi les taxes comme celle de l'aménagement. Cette dernière est en baisse c'est l'effet du moratoire. Elle est estimée à 760 000 euros cette année. Chers collègues encore une fois ceux qui sont présents, je vous pose la question de façon officielle : devons-nous décider tous ensemble d'assouplir ce moratoire ? Voilà pour la partie responsable.

Maintenant pourquoi en deuxième point nous avons un engagement social. Le Maire vient tout juste de signer en février dernier la convention tripartite entre l'ANRU, Est Ensemble et la ville pour lancer dans les quartiers des Malassis et de la Noue le NPNRU. Ce renouvellement urbain est clairement attendu depuis des années par la population et la fréquentation des ateliers publics le démontre bien. C'est l'aboutissement d'un travail partenarial de longue haleine au service des Bagnoletaises et des Bagnoletais. Nous allons intervenir sur deux dalles celle de Thorez et celle de la Noue avec deux méthodes différentes. Une dalle détruite et une dalle conservée rénovée mais avec un seul but : améliorer le cadre de vie. Nous avons fait une promesse de campagne. Nous agissons. Et si le recours à l'emprunt dont on parle depuis tout à l'heure a besoin d'une réponse parmi d'autres sujets et bien la voici. C'est un exemple parmi tant d'autres. C'est ce que disait Monsieur le Maire tout à l'heure. A quoi sert la dette ? Et bien je vous citerai deux chiffres 127 millions d'euros investis dans la requalification urbaine de NPNRU 127 millions d'euros nous pouvons être fiers et 50 millions d'euros c'est l'engagement financier de l'ANRU. C'est l'un des engagements les plus importants au niveau national à Bagnolet. Voilà à quoi sert le combat politique des élus locaux. Comme je l'ai dit juste avant dans mon premier point Bagnolet ne va pas rester une ville immobile. Tous ces efforts humains techniques et financiers ont pour but de la faire évoluer avec l'aide des habitants. J'en arrive au dernier point, l'engagement écologique. Je vais maintenant vous parler du projet probablement le plus ambitieux pour Bagnolet depuis fort longtemps. Projet porté par Monsieur le Maire et qui s'échelonne sur plusieurs mandatures. Je parle de la transformation de l'échangeur de la Porte de Bagnolet. Nous avons de l'ambition, une vision celle de son enfouissement total ou partiel pour améliorer encore une fois le cadre de vie des habitants de Bagnolet et surtout lutter contre les différentes nuisances dont sont victimes les plus proches résidents quelle que soit leur condition sociale. Oui Bagnolet ne restera pas immobile. Evidemment le projet génère la défiance de certains, peut-être par posture, qu'importe. Là aussi les ateliers fonctionnent bien. Là aussi les Bagnoletaises et Bagnoletais accompagnent une telle initiative. Là aussi nos collègues élus autour de Bagnolet et de tout bord politique soutiennent le projet. C'est l'avenir. Concrètement Bagnolet avance. A court terme des premiers aménagements pour verdifier la gare routière auront lieu dès cette année dès cette année avec l'aide financière d'Est

ensemble. La synergie fonctionne bien entre la ville et le territoire. A moyen terme une éco-station pourrait voir le jour pour laisser plus de place aux piétons et aux cyclistes et à long terme tout reste à définir avec la requalification totale du lieu. Vous l'aurez compris chers collègues, chers habitants il y a beaucoup de travail devant nous pour tous ceux et toutes celles même s'ils quittent la salle sont décidés.

Edouard DENOUEL : Je voulais donner le point de vue de Bagnolet en commun sur le budget 2023. Le budget 2023 ne fut pas simple à construire et effectivement marqué par un certain nombre de spécificités. Je souhaite y revenir. Je l'ai rappelé lors du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil passé nos villes et notre ville particulièrement les villes moyennes comme la nôtre sont prises par les taux de l'inflation particulièrement sur les fluides, les denrées alimentaires, les salaires. Je le redis à nouveau comme ça a été dit sur ces chaises ici la hausse du point d'indice, les autres mesures catégorielles nationales sont des mesures souhaitables mais convenons que les villes se retrouvent bien seules au moment de devoir payer l'addition. Vous avez une traduction chiffrée de ces hausses de cette inflation dans la maquette budgétaire un million d'euros en plus pour l'électricité, 1 million d'euros en plus pour le chauffage, 2 millions d'euros en plus pour les charges de personnel. C'est un budget qui doit être contextualisé par rapport à ce qui se passe dans le pays. Sur 18 mois et chacun le constate en allant faire ses courses nous arrivons entre 22 et 23% d'inflation sur les produits alimentaires. On l'a dit c'est l'explosion du recours à l'aide alimentaire notamment chez nos aînés et chez les étudiants et c'en est une traduction absolument directe. A part les chèques essence qui engloutissent des millions en pleine crise climatique aucune réponse nationale n'est à la hauteur de l'enjeu social auquel nous faisons face aujourd'hui. Et au milieu de cette crise sociale une seule réforme d'ampleur vous le savez, la réforme des retraites combattue par 9 actifs sur 10 qui nous mobilisaient aujourd'hui encore. Finalement au national puisque c'est aussi le contexte. C'est la ligne politique inflexiblement austère et résolument autoritaire. Pour en revenir face à ça au choix locaux ils doivent se faire absolument en ayant cette réalité en tête. Le budget 2023 doit être un budget qui protège et un budget qui prépare. Qui protège d'abord pour ne pas faire de concession ou de grandes braderies sur le service public local. Ça n'empêche pas d'améliorer son fonctionnement c'est souhaitable, c'est souhaité c'est même indispensable. On doit pouvoir faire mieux à Bagnolet avec l'investissement qui est la nôtre dans la fonction publique territoriale. On le doit à la population, elle est particulièrement exigeante et de manière croissante sur ce sujet et elle a raison. Mais alors quand on écoute sur le terrain nos aînés, les plus jeunes, les parents d'élèves, les familles, personne ne demande moins de services publics local. Les parents d'élèves nous demandent des Atsems, des gardiens, des agents de service. Nos aînés des activités au CMS dynamiques, une offre culturelle à la hauteur de l'histoire de cette ville. Les familles pour résumer un cadre de vie amélioré et tout ça a un coût. Ce qui signifie faire des choix. Il faut faire le choix d'abord de protéger la population et on l'a indiqué, ce budget le traduit. Nous ne renonçons pas aux engagements que nous avons pris notamment en matière de santé, d'éducation, de jeunesse ou transformation écologique de la commune. Effectivement c'est un budget qui prépare l'avenir. On aura d'autres débats je pense sur la programmation mais qui nous obligent sur le rythme auquel nous nous rééquipons notamment scolairement et effectivement nous devons y être particulièrement vigilants. Tenons nos engagements, disons ce que nous sommes en capacité de financer en transparence. Enfin préparons l'avenir, la transformation de la ville sur la fameuse transition énergétique ou écologique. Cela peut paraître des mots barbares mais au final c'est juste une question centrale : rendre la ville apaisée et vivable. On finalisera en 2023 un bilan des émissions des gaz à effet de serre de la commune. Ce document sera une base pour réduire progressivement l'impact carbone de la collectivité. Améliorer le taux d'émission dans la ville, permettre d'agir avec une sobriété. Effectivement face aux enjeux le temps file nos moyens sont encore trop limités et c'est donc avec les concours que nous pourrons mener une politique à la hauteur de nos ambitions et surtout à la hauteur des attentes de la population. Vous l'avez vu on a parlé

de végétalisation. Oui, Est Ensemble agit, oui le département agit. Nous ne le ferons pas seuls, ce sont bien des concours avec la commune. La collectivité participe à de nombreuses appels à projets notamment en matière de désimperméabilisation, de rafraîchissement de nos cours d'écoles. C'est un nœud absolument fondamental que de rafraîchir de rendre perméable et vivable des cours d'écoles, des ensembles scolaires dans lesquels nos enfants passent plusieurs de dizaines d'heures par semaine. Cela ne bénéficie pas qu'aux écoles mais effectivement aux riverains. C'était dans nos engagements et cela sera tenu. Puisqu'effectivement pour finir nous devons penser de manière pluriannuelle, au vu des exercices qui sont devant nous et au vu des besoins en investissement, effectivement nous avons une nécessité collective de contenir nos dépenses de fonctionnement pour préserver des moyens d'autofinancement.

Jean-Claude OLIVA : Le budget 2023 est élaboré en pleine crise économique mais aussi politique.

Le pays est bloqué par l'autoritarisme d'un président qui veut imposer une réforme des retraites dont personne ne veut et qui soutient contre vents et marées d'autres projets au service d'intérêts particuliers, comme les méga-bassines. La répression policière menée par l'Etat contre le mouvement social, déclenchée depuis le vote du 49.3 à l'assemblée nationale, est d'une violence inouïe dans notre pays et inacceptable en démocratie. La mobilisation écologiste contre les méga-bassines le 25 mars à Sainte Soline a été confrontée à l'emploi d'armes de guerres, faisant des centaines de blessés dont certains très gravement, un jeune homme est toujours dans le coma. Dans le déni total du rejet populaire de son action, le gouvernement choisit la fuite en avant, menaçant tous ceux qui s'opposent à lui : des Soulèvements de la Terre à la LDH, le spectre est très large ! Comme écologistes, nous tenons à le dire, nous sommes les Soulèvements de la Terre ! Et nous exprimons toute notre solidarité à la LDH, à sa section de Bagnolet-Les Lilas, sur laquelle nous avons toujours pu compter pour combattre les injustices. La situation actuelle est particulièrement inquiétante et dangereuse.

De fait, le contexte financier reste extrêmement contraint et très incertain, notamment avec un niveau d'inflation qui impacte fortement les finances territoriales. Etablie en moyenne annuelle à près de 6% en 2022, l'inflation va continuer à alourdir le budget communal 2023. Il faut rajouter à cela les taux d'intérêt qui sont repartis à la hausse. Et la tentation du gouvernement de nouveaux « allègements » fiscaux et de nouvelles coupes dans les budgets des collectivités, reproduisant les mêmes procédés qui affaiblissent nos services publics depuis des années.

La réponse financière de la ville, présentée dans ce budget, s'articule autour d'une maîtrise des dépenses et d'une « optimisation » des financements.

Côté dépenses, la maîtrise de la masse salariale est recherchée dans un contexte où plusieurs revalorisations salariales, touchant les catégories C, majoritaires dans le personnel communal, sont intervenues depuis juillet 2022. Nous nous réjouissons bien sûr de ces mesures pour les salarié.e.s. Pour couper court à tout faux débat, je veux réaffirmer que nous ne sommes pas a priori pour réduire le périmètre de l'action des services municipaux. Bien sûr, les résultats, les services rendus, doivent être au rendez-vous, c'est ce qu'attend légitimement la population. C'est l'affaiblissement des services publics, leurs dysfonctionnements, qui les met en danger.

Côté financements, il s'agit de limiter le recours à l'emprunt à dix millions d'euros et, si possible à moins, comme cela a été le cas en 2022.

Pour ce qui est des investissements, il nous semble extrêmement important que le cap sur le grand chantier de renouvellement urbain aux Malassis et à La Noue soit maintenu car c'est le socle de notre programme municipal. Il s'agit à la fois de rénovation de logements et d'équipements publics et de végétalisation avec la destruction de la dalle Thorez. La signature de la convention avec l'ANRU qui s'engage à apporter 40% du financement de l'opération, est une bonne nouvelle ! Pour le budget 2023, cela concerne le démarrage des travaux de l'école Pêche d'or.

Il nous semble aussi positif que des actions fortes concernant la transformation écologique de la ville soient à l'ordre du jour. Je pense en particulier à la piétonnisation de la rue Raoul Berton (pour un montant de 463 000€ ce qui n'est pas négligeable) qui va permettre aussi sa végétalisation et montrer une nouvelle conception de la place de l'eau dans l'espace public, avec l'infiltration de l'eau qui ruisselle sur la voirie dans des noues enherbées. Ce genre de dispositif évite de rejeter les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement et, à ce titre, est subventionné notamment par l'agence de l'eau à hauteur de 117 000€. Cette rue rendue aux piétons et aux mobilités douces, sera plus agréable pour tous les habitants et sera un démonstrateur pour l'évolution du centre-ville.

A noter aussi la débitumation d'une nouvelle cours d'école et des actions de végétalisation de l'espace public qui sont inscrites dans les investissements prévus en 2023.

Le plan vélo qui fait l'objet d'intenses échanges, va démarrer aussi en 2023.

Pour conclure, nous voterons donc ce budget qui permet de garder espoir dans un contexte adverse.

Emilie TRIGO : Mes chers collègues, monsieur le maire, monsieur Vionnet : c'est dommage que vous ne soyez effectivement pas plus souvent avec nous, parce que nous avons la sensation d'avoir un CM de retard. La démission de feu notre premier adjoint, a été largement commentée la dernière fois, mais effectivement, vous n'étiez pas là.

Je note, et je vous cite, que « Vous avez eu des rapports respectueux avec Olivier Taravella parce que c'est un républicain ». Je suppose que nous ne sommes donc pas toutes et tous républicains dans cette enceinte, et nous ne pouvons que vous enjoindre à aller au bout de vos propos au lieu de rester dans l'invective et la calomnie. Qui, autour de cette table n'est pas républicain ? Moi ? Mes collègues ? Lesquels ? Soyez-en certains, la réponse m'intéresse.

Bref, vos, manifestement, très bons rapports avec cet ex premier adjoint ne fait que confirmer ce que nous avons déjà dit la dernière fois : nous assumons une politique de gauche, il nous le reproche par un courrier de 4 pages, vous le soutenez... Laissez-nous, du coup, en tirer les conclusions qui s'imposent, mais dont acte.

Nous sommes ici pour débattre du budget de notre commune pour l'année 2023, et nous avons déjà fortement abordé la notion de service public qui est chère à notre cœur, et à celui de toutes celles et ceux présents dans cette salle, du moins je l'espère.

Nous n'avons pas parlé de tranquillité publique et pourtant, elle aussi relève du service public et de plus en plus, depuis que Sarkozy a supprimé la police nationale de proximité et que la loi sécurité globale octroie de plus en plus de compétences aux polices municipales, celle-ci relève du pouvoir de police du maire.

Evidemment, au vu de l'actualité, on dit le mot « police », et tout le monde se crispe au vu des récents événements et d'une politique de maintien de l'ordre qui peut plus qu'interroger au vu de la tenue des dernières manifestations (encore que celle d'aujourd'hui s'est très bien

passée), notamment depuis le 16 mars et le recours au 49-3 ; Nasses, tirs de grenades lacrymogènes sur les organisations syndicales, violences envers manifestants et journalistes... Comme le relève fort justement la CNCDH « La multiplication des violences policières captées par des téléphones portables et diffusées sur les réseaux sociaux démultiplie leur impact sur la population et jette le discrédit sur l'ensemble des forces de l'ordre soumis à un devoir d'exemplarité. Ces dérives dans l'usage de la force par les forces de l'ordre fragilisent la confiance de la population dans les institutions publiques ».

Une nouvelle fois, toutes et tous ici, ne pouvons que déplorer ces violences de certains, qui jettent le discrédit sur toute une profession dont la majorité est pourtant là pour faire respecter le droit et la justice, et eux aussi, avec chevillée au corps et au cœur la notion de service public.

Être élue à la tranquillité publique, c'est aussi être celle qui est contactée pour toutes sortes de problématiques, squats, chiens méchants, nuisances sonores dues à certains commerçants peu scrupuleux des réglementations en vigueur, conflits de voisinages, vendeurs à la sauvette, stationnements sauvages et voitures ventouses, mécanique là aussi sauvage sur la chaussée, conflits à l'entrée des écoles, non-respect du code de la route, occupations du domaine public non autorisées, points de deals, dégradations des parties communes et entrées de certains bâtiments etc etc...

Que les choses soient claires, toutes ces problématiques ne peuvent majoritairement être réglées que par une présence policière. Et j'en profite pour dire alors à quel point nos relations avec le commissariat des Lilas sont correctes, voire bonnes, pour que leurs effectifs soient à notre écoute et que leurs agents essaient au mieux de nous épauler dans toutes ces réclamations, légitimes au demeurant, de nos concitoyennes et concitoyens. Mais nous parlons ici de budget. J'y reviens.

Déjà, un chiffre, puisque les ASVP de la ville ont certes le dos large, mais parce qu'il faut rendre à César ce qui lui appartient. En 2022, ce sont 741.680€ qui ont été rapportés par les ASVP, et si sur cette somme, encore une quinzaine de pourcents devra être reversée à l'Etat, il n'en demeure pas moins que la somme n'est pas négligeable.

Monsieur le maire a aussi parlé de la hausse des charges de personnels, grâce ou à cause de la revalorisation du point d'indice, mais aussi parce que nous soutenons les agents qui souhaitent progresser dans leurs carrières et évoluer dans leurs salaires.

C'est le cas pour un de nos ASVP, que vous avez peut-être vu dans nos rues depuis quelques semaines, arborant son uniforme de policier municipal. Nous en avons déjà parlé dans cette enceinte, puisque nous avons voté le tableau des effectifs dans lequel il figure dorénavant. Il y a UN policier municipal à Bagnolet, bénéficiant ainsi de prérogatives que les ASVP n'avaient pas et dont le rôle principal dans les semaines à venir sera de s'occuper des voitures ventouses, puisque, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à de multiples reprises, jusqu'à présent, seule la police nationale pouvait faire appel à la fourrière.

Nul doute que de pouvoir gérer nous-mêmes l'enlèvement des véhicules ventouses rendra une qualité de vie non négligeables aux Bagnoletaises et aux Bagnoletais.

Est-ce pour autant que ce seul agent pourra répondre à toutes les demandes de nos concitoyennes et concitoyens ? La réponse est non.

Non, à lui seul il ne pourra pas s'occuper des voitures ventouses, contrôler la présence des chiens dans nos parcs et jardins, contrôler les autorisations concernant les chiens de catégorie 1, vérifier les terrasses des commerçants et les horaires de fermeture, contrôler les

nuisances sonores, assurer la sécurité à l'entrée des écoles, le respect du code de la route, s'occuper des squats, des vendeurs à la sauvette et de la mécanique sauvage, et non, les ASVP ne pourront toujours pas le faire.

Est-ce à dire que la ville devra à terme se poser la question de l'instauration d'une police municipale, sachant que nous sommes les derniers en Seine-Saint-Denis à ne pas en être pourvus ? Peut-être.

Est-ce que cela remet en cause le fait que cela devrait être une compétence de l'Etat et que là aussi, les municipalités et les habitants de nos villes ont été abandonnés par notre gouvernement ? Certainement non.

Mais le service rendu à nos habitants passe aussi par leur tranquillité. Tranquillité d'esprit évidemment, mais qui n'existera pas sans tranquillité publique. Je vous remercie.

Vassindou CISSE : Chers collègues,

Aujourd'hui nous arrivons au terme de cette session consacrée au budget primitif durant laquelle nous avons débattu pendant le DOB de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous conduirons en 2023, mais aussi au-delà puisque nous travaillons à une véritable prospective pluriannuelle. Le vote auquel nous sommes soumis ce soir est un moment politique majeur dans la vie d'une collectivité parce que l'adoption du budget représente toujours un acte fondateur dans le fonctionnement municipal. Il s'agit en effet de fixer les projets de l'année en cours, mais également de confirmer nos engagements politiques pour l'avenir de notre ville et de ses habitants.

Ce budget qui nous est proposé permettra de poursuivre notre programme ambitieux d'investissement pour continuer la transformation écologique de notre ville et répondre aux enjeux du réchauffement climatique.

Cette année nous consacrons 30000 euros aux plantations d'arbres sur l'espace public, 80000 euros à la rénovation et la création de nouveaux aires de jeux. A cela s'ajoute les déminéralisations des cours d'écoles qui vont se poursuivre. Ainsi après la débitumisation de l'école Travail qui a coûté 440 milles euros, nous continuons avec l'école wallon, où nous allons réaliser cet été une pergola végétalisée dans un coin de la cour afin que les écoliers puissent profiter d'un ilot de fraîcheur.

Je voudrais également rappeler que le réaménagement du square Ferry aura coûté un peu plus de 580 000 euros avec de nouveaux équipements dont un citystade, des jeux dégenrés et un verger partagé que nous allons inaugurer le 27 mai prochain et qui sera co-géré avec des associations du quartier des Coutures. En parallèle, pour le bien-être de l'animal en ville nous augmentons de 2500 à 4000 euros la subvention de fonctionnement de l'école du chat qui œuvre pour réguler la prolifération des chats errants sur la ville.

Nous travaillons également à la création de trois espaces de socialisation de chiens type caniparc d'ici la fin de l'année afin de résoudre la cohabitation souvent source de conflits entre usagers des parcs et propriétaires canins.

Nous installons par ailleurs des brumisateurs dans différents quartiers de la ville en réponse aux températures caniculaires durant l'été, avec deux premiers au square Ferry puis suivra un autre sur la dalle Sesto à la Capsulerie. Ainsi, sans alourdir les taxes communales, nous maintiendrons notre engagement écologique tout en réduisant avec obstination le lourd endettement dont nous avons hérité.

Ce sont autant de raisons pour lesquelles notre groupe votera ce budget qui s'inscrit dans le projet politique qui est le nôtre afin de répondre aux attentes des Bagnoletais.e.s et contribuer à leur donner un cadre de vivre plus agréable et plus résilient en matière de transition écologique.

Merle-Anne JORGE : Pour faire un petit point quand même sur la culture c'est vrai que le début de ce mandat a été très compliqué pour la culture avec cette crise covid. La crise sanitaire qu'on ne peut pas oublier et qui a rajouté du poids dans les finances de la ville. Néanmoins cette année, le budget 2023, c'est encore une fois une augmentation des subventions attribuées aux associations culturelles qui participent pleinement au travail de transmission et d'éducation, à la culture pour toutes et tous : crèches, écoles primaires, collèges, lycées, seniors. Des projets aussi dans les parcs en plein air bien sûr avec des partenaires, des budgets construits co-construits avec Est Ensemble que je remercie. C'est également une question de la préservation de notre patrimoine culturel donc effectivement on parlait d'Yzeure et d'Oléron il n'est pas question de s'en séparer il y a une mémoire, une mémoire bagnoletaise mais j'irai même plus loin, je dirai même que c'était une mémoire nationale. Il suffit d'aller sur le site du Parti communiste français pour se rappeler qu'Oléron a été la première colonie de vacances en France.

Et ben écoutez donc c'était une belle propagande du Parti communiste français néanmoins...ce que je retiens d'important justement c'est comme on vous le dit on va aller chercher des subventions et la labellisation de ce patrimoine culturel que sont des sites d'Oléron et Yzeure ou de la mairie historique et alors que la culture est souvent une variable d'ajustement dans un budget. Je suis heureuse de faire partie de cette municipalité comprenant une minorité de gauche qui se bat pour la culture et pour maintenir un certain niveau culturel malgré les difficultés. Les investissements dans le cadre du NPNRU. Également avec un conservatoire un nouveau conservatoire, un nouveau théâtre, des centres socioculturels. Offrir à tous les Bagnoletaises et les Bagnoletais et tout ça d'une manière apaisée, la plus apaisée possible merci.

Mona BELLIL : Monsieur le Maire, chers collègues, tous ici présents, nous sommes ravis d'accueillir sur notre territoire communal, dans nos équipements municipaux, des événements sportifs tels que : le championnat de France de force athlétique (juin23), le championnat de France de muay-thaï (juin23), les interclasses de rugby, le tournoi féminin de rugby (mai23), le championnat régional séniors de lutte (avril23)... mais aussi les foulées du 8 mai, qui portent le parfum d'une madeleine de Proust pour nombre d'entre nous. ou encore, très récemment, la Semaine olympique et paralympique qui a recueilli un peu plus de 400 écoliers. Voilà pour ne citer qu'eux !

Tous ici présents, nous nous félicitons et sommes ravis de voir nombre d'habitants dans nos infrastructures sportives : jeunes et moins jeunes, trophées à la main et médailles au cou.

Tous ici présents, nous nous félicitons que Bagnolet soit une terre de sportifs, une terre de champions. Des sportifs, des athlètes, des espoirs, portés par des associations sportives locales, subventionnées par la commune.

Tous ici présents. Et pourtant, Pour autant. J'aime à le rappeler, à l'aune de ce contexte économique et à la faveur du vote du budget, que la compétence « sports », n'est pas une compétence obligatoire pour les communes. Elle est facultative. Oui, Facultative.

Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'est-ce que cela implique ? Alors, qu'est-ce que cela signifie :

Cela signifie tout simplement, que nous avons, en tant qu'exécutif et, en l'espèce, organe délibérant, la liberté de faire ou de ne pas faire. La liberté de rénover ou non des équipements

sportifs. La liberté de construire ou non des équipements sportifs. La liberté d'accompagner ou non le tissu associatif local.

Voilà, ce que cela signifie : la liberté de faire ou de ne pas faire. Nous avons décidé de faire. Qu'est-ce que cela implique ?

Pour nos habitants : une offre sportive, qui se veut large et de qualité Pour le budget communal : un coût certain, des investissements, des budgets alloués pour soutenir cette politique publique.

La ville de Bagnolet ne battant pas monnaie, et n'ayant pas prévu de faire un remake de « Casa del papel », se doit de rechercher des sources de recettes pour financer ces projets découlant d'une compétence qui, je le rappelle, n'est pas obligatoire... La ville de Bagnolet s'efforce, malgré un contexte économique particulièrement contraint et instable pour les collectivités territoriales, à maintenir une offre sportive de qualité sur son territoire et à encourager la pratique sportive.

La ville de Bagnolet gère les installations sportives, les stades et certains parcours sportifs présents sur son territoire. Elle assure leur entretien, renouvelle les installations, voire en crée de nouvelles.

La ville de Bagnolet en terme d'installations sportives : 6 gymnases (Baquet, C. Fanara, Jean-Reneault, Politzer, Joliot-Curie, Jean-Jaurès), trois stades (Briqueterie, Malassis, Rigondes), sans compter les salles de motricité dans les écoles, les espaces sportifs dans les parcs et jardins du territoire, et le city-stade nouvellement créé (Square ferry) ou à venir. Avec sa dizaine d'équipements sportifs municipaux répartis sur l'ensemble des quartiers, la Ville de Bagnolet offre à chacun la possibilité de pratiquer le sport de son choix dans des conditions idéales grâce à une politique publique volontariste.

Bref, à Bagnolet, le sport rime avec proximité !

De manière très pragmatique, Si vous deviez retenir une chose de mon intervention de ce soir s'agissant de la politique sportive, C'est que l'ensemble des élus ici présents se doivent de faire des choix politiques ambitieux, qui nécessitent des efforts financiers, certes.

Alors oui monsieur Vionnet, la défense zélée du « service public » se justifie parfaitement au regard des besoins et des attentes de l'ensemble des Bagnoletaises et Bagnoletais de 0 à 99 ans.

Manon CHRETIEN : Depuis 3 ans, la municipalité souhaite remettre l'emploi, l'insertion et la formation au cœur de ses priorités. Notre objectif à l'issue du mandat est d'être en capacité de pourvoir sur l'ensemble de notre territoire aux besoins de nos administrés jeunes ou moins jeunes. Nos ambitions s'inscrivent avant tout au plus proche de la population et même souvent à leurs côtés comme avec le projet territoire zéro chômeur de longue durée. Cet appel à projet national ayant vocation à permettre aux demandeurs d'emploi les plus éloignés et/ou rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de suivre cette expérimentation en bas de chez eux et selon les conditions qu'ils auront définies nous rend particulièrement fiers d'avoir su saisir cette opportunité il y a déjà maintenant quatre ans. Nous touchons du doigt le projet puisque l'entreprise à but d'emploi désormais appelé caps comme nous par les habitants doit ouvrir dans moins d'un mois avec de futurs salariés plus motivés que jamais. Ce formidable projet, vecteur d'emploi de solidarité et de co-construction ambitionnent d'employer plusieurs centaines de salariés au cours de ces cinq prochaines années. Cette année marque également une transition importante dans le cadre de l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA. Alors que le département a fait le choix de confier le suivi aux nouvelles agences locales

pour l'insertion dite ALI, notre priorité à l'échelle locale était de permettre aux bénéficiaires d'avoir accès à une continuité de service personnalisé et en adéquation avec leur projet personnel. En outre, nous établissons une relation privilégiée avec les porteurs de projets de ces fameuses ALI afin de travailler ensemble au devenir de la commune sur la question de l'insertion et leur faire bénéficier de notre connaissance locale des acteurs économiques. Sur la question de l'emploi et bien que cette compétence ait été octroyée depuis plusieurs années à l'EPT Est Ensemble la municipalité se félicite d'avoir avancé main dans la main avec les responsables des unités territoriales et d'avoir une vision et un plan d'action commun sur les actions à mener à court et moyen terme. Le recrutement RATP qui aura lieu demain au moyen d'un bus itinérant est l'illustration parfaite d'un travail rondement mené entre nos services respectifs. Alors des fusions et des regroupements, des acteurs publics de l'emploi nous rappelons notre volonté de maintenir un service public de proximité ici à Bagnolet afin de permettre aux Bagnoletais de pouvoir bénéficier d'un accompagnement de qualité et nous réitérons l'engagement d'une politique publique construite au plus proche des habitants. Merci

- Après avoir procédé à un vote du Chapitre 65, de la section de fonctionnement :

❖ En dépenses : pour le versement des subventions aux associations du Chapitre 65

A L'UNANIMITE, d'adopter le Chapitre 65 de la section dépenses de fonctionnement.

N'ont pas pris part au vote du Chapitre 65, pour les seules associations les concernant :

Valérie BILLE, Gyöngyi BIRO, Manon CHRETIEN, Edith FELIX, Jean-Claude OLIVA et Yasmina SADOUD ont quitté la salle.

- Après avoir procédé à un vote global de l'ensemble des chapitres et opérations, à l'exception du chapitre 65 susmentionné :

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

Article 1 : d'approuver le budget primitif de la ville pour l'exercice 2023, par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, tel que présenté en annexe et équilibré de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : **97 859 105 euros**
- Section d'investissement : **34 950 681,91 euros**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	97 859 105,45	91 305 970,13
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 553 135,32
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	97 859 105,45	97 859 105,45
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	25 549 385,86	29 714 295,49
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 483 404,66	5 236 386,42
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 4 917 891,39	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	34 950 681,91	34 950 681,91
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	132 809 787,36	132 809 787,36

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Article 2 : d'autoriser le versement des subventions figurant dans l'annexe du document budgétaire (annexe IV B1.7)

Article 3 : d'autoriser l'attribution d'une subvention à :

- Au CCAS de la commune de Bagnolet de **1 395 000 euros**
- A la Caisse des Ecoles de la commune de Bagnolet de **203 415 euros**

**DEL230413 08 Adjoint.e au Directeur.trice de la Santé - recrutement
d'agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-
8 du Code général de la fonction publique**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Grégoire DELAGASNERIE : Un point rapide sur la santé mais c'est ce qu'on vous avait dit qu'on vous ferait un point également au cours de ces délibérations. Donc pour rappel il y a eu la mesure importante qui a été mise en place de pérennisation des contrats des professionnels de santé dans la ville notamment à travers la création de postes qui seront maintenant présentés au conseil municipal. De façon très transparente et qui pourront être discutés et par ailleurs il y a eu des discussions avec les praticiens avec un protocole d'accord qui a été qui est en cours de finalisation pour avoir des contrats qui reconnaissent la mission qu'ils portent sur la ville et notamment les missions de service public et de prise en charge des patients et de soins à travers la référence notamment à la fonction publique hospitalière. On est en train de créer un service public de ville de santé au sein de Bagnole et c'est vrai qu'on est la troisième ville de Seine-Saint-Denis à faire ce type de contrat et avec l'appui notamment des syndicats des centres de santé. C'est une vraie fierté et on en tire les bénéfices maintenant puisqu'on a deux candidatures depuis la mise en place de ce protocole pour des praticiens et de plus à peu près environ 60 heures de médecine générale donc c'est vraiment une bonne nouvelle pour la ville. On peut faire un petit point peut être rapide sur la mutuelle municipale qui se déploie. On a des retours très positifs. Un nombre de contrats conséquent qui ont été signés et c'est toujours en cours. On était à la résidence de la Butte aux Pinsons il y a deux semaines. Aujourd'hui, nous étions à l'EPHAD des Quatre Saisons pour présenter la mutuelle et on compte poursuivre cet effort en allant dans l'ensemble des centres socioculturels et présenter cette offre. Voilà je vous remercie.

Pierre VIONNET : Oui nous voterons favorablement à cette délibération parce que nous avons à de nombreuses reprises dit notre attachement au centre de santé. Juste pour revenir sur le point précédent nous n'avons pas souhaité reprendre la parole après vos nombreuses prises de parole sur le budget considérant que les conditions d'un débat apaisé n'y étaient pas alors que normalement le budget est le moment où l'on débat sereinement des enjeux majeurs pour notre ville. Vous avez décidé d'en faire un festival de l'attaque personnelle. Nous en prenons acte.

Tony DI MARTINO : En fait que vous me répondiez ou que vous ne répondiez pas vous n'allez pas m'empêcher de dormir, sachez-le. Et que à un moment donné lorsque l'hôpital se fout de la charité comme vous venez de le faire et comme vous le faites avec votre morgue d'Ancien Régime à chaque fois en conseil municipal. Je veux dire à un moment donné un peu de dignité. Soyez digne.

Laurent JAMET : Vous avez eu la gentillesse de m'accueillir tout à l'heure en me disant bon retour. Effectivement pour le dire parce que y compris parce que plusieurs de mes collègues m'ont interrogé je n'ai pas j'ai pas déserté, je n'ai pas de problème de santé mais effectivement j'ai fait valoir mon droit élémentaire qui est celui à la formation et j'étais en province. Donc je n'étais pas présent pour vous dire un truc c'est que le débat et cette ambiance du conseil municipal m'ont pas beaucoup manqué. J'ai trouvé ce soir qu'il y avait quand même beaucoup d'attaques en dessous de la ceinture.

Tony DI MARTINO : Vous auriez dû être là début octobre et on parlerait différemment. Vous avez raté un petit conseil municipal fort sympathique ici.

Laurent JAMET : Je disais qu'effectivement un certain nombre de propos viennent à ce conseil municipal, de discussions qui auraient lieu dans la rue et qui viennent polluer. Je pense qu'effectivement Jean-Claude l'a dit tout à l'heure, on a un moment politique particulier il va falloir réfléchir les uns les autres. On est dans une situation effectivement où le premier adjoint a quitté ses fonctions. C'est un moment grave. Et vous avez eu raison de rappeler que ce n'est pas la première fois qu'un premier adjoint a eu des difficultés avec son maire. En tout cas ce qui est sûr c'est que c'est une vertu me semble-t-il c'est lorsqu'il nous dit que très souvent il a été amené à nous dire des choses qu'il ne pensait pas vraiment donc je pense que dans toutes les interventions qu'on a pu entendre tout à l'heure un certain nombre d'interventions qui sont succédées nous disant peut-être des choses qu'ils ne pensaient pas vraiment. Nous en saurons peut-être plus tard un moment donné. Nous sommes la voix de l'opposition, nous sommes la voix de ceux qui disent des choses qu'évidemment un certain nombre d'entre vous, d'autres peut-être moins mais un certain nombre d'entre vous ne partagent pas mais c'est ce qui fait la démocratie. Des gens ont voté pour nous, nous exprimons cette parole qui je pense doit être respectée.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'autoriser en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi d'attaché territorial exerçant les fonctions d'Adjoint.e au directeur.trice de la Santé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique.

Article 2 : de préciser que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme suffisant et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics.

Article 3 : de préciser que la rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Article 4 : d'inscrire les crédits au budget communal.

DEL230413 09 Directeur.trice des Services à la population - recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS

Article 1 : d'autoriser en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ou en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Monsieur le Maire ou son représentant, à pourvoir l'emploi d'attaché territorial exerçant les fonctions de Directeur.trice des Services à la population par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée

déterminée ou indéterminée dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique.

Article 2 : de préciser que les candidats devront justifier de la détention d'un diplôme suffisant et/ou d'une expérience significative sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités territoriales ou d'organismes publics.

Article 3 : de préciser que la rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Article 4 : d'insérer les crédits au budget communal.

DEL230413 10 Mise à jour du tableau des effectifs

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

Article 1 : d'approuver le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : de dire que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal.

DEL230413 11 Convention de service commun du Système d'Information Géographique (SIG) territorial entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la commune de Bagnolet

Sur le rapport de Ihlen OUNISSI, Conseiller Municipal, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Edith FELIX : Je voulais juste souligner le potentiel que ce système d'information géographique peut représenter pour les services qui sont sur le terrain comme la direction de la voirie et des déplacements et des espaces publics. Evidemment à l'avenir il y a un gros potentiel pour la maintenance de nos équipements que ce soit l'éclairage public, la signalisation verticale le plan vélo évidemment. Evidemment bien sûr tout ce qui est fosse d'arbre, tout ce qui est aussi gestion des eaux pluviales. Je compte beaucoup sur ce système d'information géographique pour le plan climat. Aussi je dirais pour l'accessibilité des trottoirs pour essayer d'améliorer, de voir quels sont les obstacles à l'accessibilité sur les trottoirs et ce plan d'accessibilité de la voirie et des associations publiques est en cours.

Jean Claude OLIVA : Justement puisqu'on m'a fait un clin d'œil et effectivement ce SIG c'est une coopération publique. C'est un partenariat public entre les différentes collectivités, les différentes villes d'Est Ensemble et la régie c'est-à-dire que la régie est usager mais elle est à la fois aussi cosignataire de la Convention et financeur de ce SIG et tout le monde fait partie d'un partenariat gagnant-gagnant parce qu'on y gagne tous. Donc voilà c'est une très bonne chose.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver la convention de service commun du SIG territorial à intervenir avec l'Etablissement public territorial telle que jointe en annexe.

Article 2: d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL230413 12 Extension du 4ème carré de la 19ème division du cimetière Pasteur dit « carré musulman »

Sur le rapport de Brahim AKROUR, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Laurent JAMET : J'entends les marges manœuvre limitées je l'entends. Je voulais savoir s'il y avait une réflexion pour essayer de gagner des places quand même malgré tout dans le cimetière à l'avenir et quelles sont les marges de manœuvre que nous disposons ?

Tony DI MARTINO : Aujourd'hui on est au bout très clairement. Il faut trouver d'autres solutions. Les services cherchent. Sur le cimetière pasteur on n'a pas de possibilités. A un moment donné il y avait un petit emplacement supplémentaire qui avait été envisagé mais qui pose un certain nombre de difficultés techniques. Après il faudra sans doute que ça passe par de la mutualisation, par l'aide à la recherche de terrain. Ce n'est pas simple.

Edith FELIX : Je me permets d'intervenir parce que je suis la suppléante de Brahim AKROUR au SIFUREP. Je me suis intéressée à la question, il y a quand même un aspect qui n'a pas été mentionné et c'est pour ça que je prends la parole. Il y a quand même des places qui sont libres dans le cimetière par trou donc ce n'est pas dans le carré musulman mais il y a des places dont certaines sont orientées correctement vers l'Est. Le cimetière n'est pas complètement plein. Voilà il reste des places. C'est un cycle et en plus la concession à perpétuité n'existe plus. Je nous invite collectivement à avoir une réflexion là-dessus sur ce sujet qui est vraiment important pour nous. Voilà tout

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'autoriser l'extension du 4^{ème} carré de la 19^{ème} division du cimetière Pasteur dit « carré musulman ».

Article 2 : de préciser que cette dernière extension comportera 10 concessions supplémentaires.

DEL230413 13 Tarification des séjours été

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

Article 1 : de compléter la délibération 221214 27 en date du 14 décembre 2022.

Article 2 : d'abroger la délibération N°181003 15 en date du mercredi 3 octobre 2018.

Article 3 : d'ajuster la politique d'aide individualisée pour permettre l'accès de tous les enfants aux séjours d'étés avec les dispositions précisées dans les articles ci-après.

Article 4 : de prendre en compte le niveau de ressources de l'usager et la composition du foyer par la mise en place d'un quotient familial calculé selon le mode de calcul retenu par la Caisse d'Allocations Familiales (ou Mutualité Sociale Agricole).

Article 5 : d'ajuster le mode de calcul du taux de subvention individualisée (TSI) défini comme le taux de prise en charge par la Collectivité entre le tarif de la prestation et le tarif payé par l'usager selon les formules suivantes :

Tranche de quotient familial	Taux de subvention individualisée
Inférieur ou égal au QF plancher	$TSI = 75\%$
Entre QF plancher et QF intermédiaire	$TSI = 100\% - [-25,70\% + (18\%/QF \text{ intermédiaire} + 49,70\%/QF \text{ plafond}) \times QF \text{ usager}]$
Entre QF intermédiaire et QF plafond	$TSI = 87,70\% - 49,70\%/QF \text{ plafond} \times QF \text{ usager}$
Supérieur ou égal au QF plafond	$TSI = 38,00\%$

Article 6 : de fixer les paramètres relatifs à ces activités comme suit :

- QF plancher = 250€
- QF intermédiaire = 1 100€
- QF plafond = 2 100€

Article 7 : de définir le tarif unitaire de ces services comme suit :

Tarif individualisé = Tarif plein de la prestation x (1-taux de subvention individualisée)

Article 8 : de fixer comme suit les tarifs pleins des prestations pour les séjours d'été et de découvertes.

SEJOURS ETE en période de vacances scolaires				
Prestation	Tarifification	Tarif minimum baignolettaires	Tarif maximum baignolettaires	Tarif plein de la prestation
Séjour été	Journée	19,25 €	47,74 €	77,00 €

Article 8 : de préciser que le taux de subvention individualisée maximal diffère du taux défini pour les activités périscolaires en raison de la possibilité pour l'usager de percevoir l'aide aux vacances enfants (AVE) versée par la caisse d'allocations familiales.

Article 9 : de préciser qu'aucun taux de subvention individualisée ne s'appliquera aux familles ne résidant pas sur le territoire communal. Ces dernières paieront donc le tarif plein de la prestation.

Article 10: d'accorder aux familles dont la perte de résidence sur le territoire communal est intervenue en cours d'année scolaire, le bénéfice de leur taux de subvention individualisé jusqu'à la fin de cette dernière.

Article 11 : de préciser que le tarif minimum sera appliqué aux familles sans papiers ou hébergées par le SAMU social, ainsi que pour les familles d'accueil (dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance).

Article 12 : de préciser que les tarifs et les modalités d'applications susmentionnés entreront en vigueur à compter du 17 avril 2023.

Article 13 : d'approuver le règlement intérieur des séjours de vacances annexé à la présente délibération.

DEL230413 14 Critères pour l'attribution des places pour la Commission d'Admission aux Modes d'Accueil (CAMA)

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipale, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

Article 1 : d'approuver la nouvelle grille de cotation pour l'attribution des places dans les structures Petite Enfance.

Nature des situations	Cotation commune en 2022 des EAJE du territoire dont le département J.Baker	Cotation de la grille départementale applicable dès 2023	Cotation Ville proposée à partir de 2023	Commentaires - fondements
Parent mineur	10	Pas de cotation	10	Soutien à la parentalité
Enfant à besoins particuliers (porteur de handicap ou maladies chroniques)	10	Pas de cotation	10	Maintien de notre cotation. Tous les dossiers des enfants à besoins particuliers n'étant pas des dossiers soutenus par la PMI (PRE-CAMA).
Famille dont l'un des membres est porteur de handicap ou d'une maladie grave (fratrie à charge ou parents)	7	3	7	Soutien à la famille dans un contexte de vulnérabilité
Perturbation ou bouleversement dans l'équilibre familial (ex : décès, hospitalisation)	Pas de cotation	3	2	Ajout de 2 points pour un Soutien à la parentalité sur justificatif si la situation familiale est fragile (hors handicap ou maladie grave)
Naissance multiple avec demande pour plusieurs enfants de la famille (jumeaux, triplés..)	5	3	5	Soutien à la parentalité lors de naissances de jumeaux ou triplés..

L'enfant concerné par la demande était pupille départemental et a été adopté	Critère inexistant	3	Pas de cotation	Information généralement non donnée par les familles au moment de l'inscription.
La famille a encore un enfant dans la crèche pour 1 an au moins	Pas de cotation	2	Pas de cotation	Equité avec les autres demandeurs. Le nombre de places étant bien inférieurs au nombre de demandes
Nombre d'enfants à charge (sans comptabiliser celui pour lequel la demande est faite)	1 point par enfant	5 points pour familles nombreuses de 4 enfants et plus	1 point par enfant	Point à compter du deuxième enfant. L'enfant pour lequel la demande est faite ne donne pas droit à ce point.
Famille n'ayant pas obtenu de place en crèche pour le même enfant à une précédente CAMA	7	2	7	Maintien des 7 points pour les familles n'ayant pas obtenu de place lors d'une précédente CAMA
3 ^{ème} passage en CAMA pour le même enfant dont la place est demandée Ou n'ayant pas jamais obtenu de places pour la fratrie lors de précédentes demandes			8	Il s'agit de tenir compte qu'il s'agit de la dernière possibilité aux familles d'obtenir une place suite à deux refus aux précédentes CAMA ou de prendre en compte le fait de n'avoir jamais obtenu de place pour la fratrie.
1 ^{ère} demande pour la naissance d'un 1 ^{er} enfant	2	Pas de cotation	2	Accompagnement et soutien à la parentalité pour le premier enfant
Lieu de résidence : Bagnolet	6	Pas de cotation	Sans objet	Toutes les demandes étudiées en CAMA sont issues de familles de la commune
Lieu de résidence en dehors de la Commune	4	Pas de cotation	Sans objet	
Niveau de ressources de la famille : - Ressources modestes (RSA, chômage...) - Plancher CAF jusqu'au SMIC - Du Smic jusqu'à 2 fois le SMIC (2700 euros) - Du SMIC*2 jusqu'au plafond CAF; 6000€ et +)	4	4 3 2	5 3 Pas de cotation au-delà de 6000€	Soutien aux familles les plus modestes et différenciation des points selon le niveau de revenus de la famille
Deux parents en activité professionnelle ou en formation qualifiante	10	7	10	Maintien de notre cotation sur justificatifs
Un des deux parents travaille ou en cours de formation d'une durée minimale d'un an	3	Pas de cotation	3	Avec justificatifs .
Un des deux parents travaille et l'autre en recherche d'emploi		5	4	Avec justificatifs
Deux parents en recherche d'emploi		3	2	Avec justificatifs
Famille monoparentale en activité professionnelle ou en formation qualifiante	10	8	11	Avec justificatifs
Famille monoparentale en recherche d'emploi		6	6	Avec justificatifs
Difficultés de logement	Pas de	4	Pas de cotation	

	cotation			
--	----------	--	--	--

Article 2 : d'abroger la délibération N°221006 33 en date du 6 octobre relative à l'adaptation de la cotation pour l'attribution des places dans les structures Petite Enfance en CAMA.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL230413 15 Mandat spécial dans le cadre de la coopération décentralisée

Sur le rapport de Daouda KEITA, Conseiller Municipal, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Laurent JAMET : Je lui ai dit tout à l'heure tu es membre du conseil d'administration Cité Unie France, il faudrait que tu parles plus souvent au Conseil municipal puisque ce sont évidemment des questions essentielles. On va voter favorablement évidemment cette délibération. Un petit mot quand même un peu plus sombre c'est qu'évidemment le monde va mal et que la paix a du mal à s'imposer sur la planète. On voit des gouvernements qui sont de plus en plus d'extrême droite. On a besoin de faire aussi le point concrètement sur ce qui se fait dans le cadre de ces relations internationales, c'est précieux. Je veux dire les relations que nous avons avec d'autres peuples sur la planète dans un monde qui est de plus en plus raciste, d'extrême droite ou les divisions augmentent. Je pense que c'est utile et ça fait partie des choses que nous avons su créer dans cette ville et qu'il faut savoir développer. Merci

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'accorder un mandat spécial à Monsieur Daouda KEITA pour se rendre aux Assises Franco-Palestinienne qui auront lieu du 7 au 9 mai à Ramallah.

Article 2 : de préciser que la commune procédera aux remboursements des frais réels des dépenses engagées dans le cadre de l'exécution de ce mandat spécial.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : de préciser que les dépenses afférentes seront inscrites au budget 2023 de la commune.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 27**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Zohra KEHLI

Le Maire,

TONY DI MARTINO

